

# LE DROIT D'AUTEUR

REVUE DU BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES  
PARAÎSSANT À BERNE LE 15 DE CHAQUE MOIS

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

**LÉGISLATION INTÉRIEURE: ALLEMAGNE** (République fédérale). Loi concernant les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique des nations étrangères et de leurs ressortissants (n° 8, du 20 octobre 1949), p. 133.

### PARTIE NON OFFICIELLE

**ÉTUDES GÉNÉRALES:** La statistique internationale de la production intellectuelle en 1948. Danemark, États-Unis d'Amé-

rique, Finlande, France, Grande-Bretagne et Eire, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse, p. 135.

**NOUVELLES DIVERSES: BELGIQUE.** Le jubilé de l'Association belge pour la protection et le développement du droit d'auteur, p. 142. — **SUISSE.** Association suisse pour la protection du droit d'auteur. Assemblée générale du 28 novembre 1949, p. 143.

**BIBLIOGRAPHIE:** Ouvrage nouveau (*Georges Straschnov*), p. 144.

### Nouveaux prix de la revue «Le Droit d'Auteur»

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1950, le prix de l'abonnement annuel à la revue «Le Droit d'Auteur» sera de fr. suisses 9.— pour tous pays. Le prix de vente du fascicule mensuel isolé sera de fr. suisse 1.80 et celui du volume annuel broché de fr. suisses 14.—. Les fascicules mensuels isolés et les volumes annuels brochés, publiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950 et non épuisés, seront vendus aux anciens prix (fascicules fr. suisse 1.—, volumes fr. suisses 8.—).

### PARTIE OFFICIELLE

#### Législation intérieure

##### ALLEMAGNE (République fédérale)

###### LOI

**CONCERNANT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DES NATIONS ÉTRANGÈRES ET DE LEURS RESSORTISSANTS**

(N° 8, du 20 octobre 1949.)<sup>(1)</sup>

Le Conseil de la Haute Commission alliée édicte ce qui suit:

**ARTICLE PREMIER.** — Les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique en Allemagne des nations étrangères et de leurs ressortissants, qui ont été lésés du fait de l'existence de l'état de guerre ou de l'application de la législation allemande de guerre, sont restaurés sur le territoire de la République fédérale conformément à la présente loi.

<sup>(1)</sup> Texte officiel français figurant, comme le texte anglais et allemand, dans le n° 2, du 27 octobre 1949, du *Journal officiel de la Haute Commission alliée en Allemagne*, p. 18 et suiv.

**ART. 2.** — Sur simple requête, sans frais, déposée à l'Office des brevets avant le 3 octobre 1950, les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique en Allemagne, qui appartenaient à une nation étrangère ou à l'un de ses ressortissants au début ou pendant la durée de l'état de guerre entre l'Allemagne et cette nation, et qui ont été transférés, saisis, repris, annulés ou lésés de toute autre manière par des mesures législatives, judiciaires ou administratives de guerre, seront restaurés sans taxe ni frais au profit de cette nation étrangère, de son ressortissant ou du successeur légal de ce dernier, avec la réserve, toutefois, que les dispositions du présent article ne modifient pas les effets des demandes qui ont été déposées en vertu de la loi n° 59 du Gouvernement militaire américain, ou de la loi n° 59 du Gouvernement militaire britannique ou de tout jugement, toute décision ou tout ordre prononcés ou susceptibles d'être prononcés en application de ces lois.

Les décisions de rejet de ces demandes par l'Office des brevets pourront faire l'objet de recours devant les autorités d'occupation dans les conditions qui seront définies par des règlements pris par ces autorités.

**ART. 3.** — Avant le 3 octobre 1950, une nation étrangère ou l'un de ses ressortissants à qui appartenait, en Allemagne, des droits de propriété industrielle, littéraire et artistique au début ou pendant la durée de l'état de guerre entre l'Allemagne et cette nation, peut, sans encourir le paiement des droits de restauration ou de tous autres frais, accomplir tous les actes nécessaires pour obtenir ou préserver, sur le territoire de la République fédérale, ces droits de propriété industrielle, littéraire et artistique, lorsque ces actes n'ont pu être accomplis du fait de l'état de guerre ou de l'occupation militaire en Allemagne. De tels actes auront le même effet que s'ils avaient été accomplis en temps voulu. Dans le cas où ils auraient impliqué un paiement en espèces, ce paiement sera considéré comme ayant été effectué.

**ART. 4.** — Sur simple requête, sans frais, déposée à l'Office des brevets avant le 3 octobre 1950, toute demande d'octroi de droits de propriété industrielle, introduite auprès de l'ancien Office allemand des brevets par ou pour le compte de toute nation étrangère, ou de l'un de ses ressortissants, sera rétablie dans ses

effets sur le territoire de la République fédérale par l'Office des brevets, sans donner lieu à paiements de droits de restauration ou de tous autres frais, dans tous les cas où cette demande étaït en instance, avait été introduite ou avait été rejetée au cours de la période comprise entre la date incluse du début de l'état de guerre entre l'Allemagne et cette nation et le 30 septembre inclus. Les requêtes seront déposées par ou pour le compte du premier demandeur, ou de son successeur légal. Lorsqu'une demande de brevets, qui se trouve rétablie dans ses effets en vertu du présent article, a été publiée, la protection accordée par la publication conformément à l'article 30 de la loi du *Reich* sur les brevets en date du 5 mai 1936 modifiée, sera réputée avoir pris effet sur le territoire de la République fédérale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1949.

**ART. 5.** — Sur simple requête, sans frais, déposée à l'Office des brevets avant le 3 octobre 1950, cet Office prolongera, sans aucune taxe supplémentaire ou autres frais, la durée, sur le territoire de la République fédérale, de tous droits en Allemagne de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui appartenaient à une nation étrangère ou à l'un de ses ressortissants au début ou pendant la durée de l'état de guerre entre l'Allemagne et cette nation, ou qui ont été accordés à la suite de demandes rétablies dans leurs effets, conformément aux dispositions de l'article 4 de la présente loi. Cette prolongation de durée correspondra à la période comprise entre la date incluse du début de l'état de guerre ou la date ultérieure incluse de naissance des droits en question et le 30 septembre 1949 inclus, mais ne pourra excéder la période qui restait à courir sur la durée de ces droits à la date du début de l'état de guerre. Toute requête de cet ordre sera déposée par ou pour le compte du premier titulaire des droits ou de son successeur légal.

**ART. 6.** — (1) Toute nation étrangère ou tout ressortissant de cette nation qui, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1949, auront présenté dans les formes prescrites une première demande dans tout pays autre que l'Allemagne en vue de l'obtention d'un brevet ou de l'inscription d'un modèle d'utilité (*Gebrauchsmuster*) au plus tôt douze mois avant la date du début de l'état de guerre entre l'Allemagne et cette nation, ou en vue de l'enregistrement d'un dessin, d'un modèle ou d'une marque de fabrique au plus tôt six mois avant cette date, peuvent, avant le 3 oc-

tobre 1950, introduire une demande auprès de l'Office des brevets en vue de l'obtention des droits correspondants sur le territoire de la République fédérale et bénéficier de la priorité fondée sur la première demande.

(2) Les dispositions de l'alinéa (1) du présent article ne sont applicables qu'aux nations étrangères et aux ressortissants des nations étrangères qui, avant le 1<sup>er</sup> avril 1950, auront officiellement porté à la connaissance de l'Office des brevets:

- a) qu'elles autorisent le dépôt de demandes de droits de propriété industrielle par les ressortissants allemands;
- b) qu'elles accordent des droits de priorité au moins aussi grands que ceux spécifiés par la Convention en ce qui concerne les demandes déposées auprès des Bureaux de dépôt et de l'Office des brevets;
- c) que, dans l'hypothèse où les ressortissants allemands n'étaient pas autorisés à déposer des demandes de brevets sur le territoire de ces nations avant le 1<sup>er</sup> avril 1949, elles autorisent ces ressortissants à déposer de telles demandes et leur accordent la même priorité que celle dont ils auraient bénéficié s'ils avaient introduit ces demandes dans le délai d'un an à compter de la demande de dépôt auprès des Bureaux de dépôt ou de l'Office des brevets.

**ART. 7.** — (1) Toute personne physique ou morale résidant ou exerçant son activité sur le territoire de la République fédérale qui, entre le 1<sup>er</sup> septembre 1939 inclus et le 30 septembre 1949 inclus, a acquis de bonne foi des droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique autres que des marques de fabrique qui se trouvent en opposition avec les droits restaurés en application de la présente loi ou avec des droits obtenus en raison de la priorité qu'elle prévoit ou qui, de bonne foi, a fabriqué, reproduit, utilisé ou vendu l'objet auquel se rapportent les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique, autre qu'une marque de fabrique, et qui n'a pas disposé de ces droits ou n'en a pas été dépossédé avant le 1<sup>er</sup> octobre 1949 pourra, sans encourir de poursuites, continuer à exercer ces droits et poursuivre ou reprendre cette fabrication, cette publication, cette reproduction, cette utilisation ou cette vente en vertu d'une licence non exclusive accordée par le titulaire des droits restaurés par la présente loi ou obtenus en raison de la priorité qu'elle prévoit dans des conditions devant faire l'objet d'un accord mutuel. A défaut d'accord

sur les conditions d'une telle licence non exclusive, l'une des parties désireuses de conclure le contrat peut, à une date quelconque antérieure au 1<sup>er</sup> avril 1951, demander au Grand Sénat (*Grosser Senat*) de l'Office des brevets de fixer ces conditions. A la suite de cette demande, le Grand Sénat doit fixer les conditions de la licence, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 1951, après avoir donné aux deux parties la possibilité d'être entendues.

(2) Le Grand Sénat de l'Office des brevets établira les règles selon lesquelles il sera procédé aux auditions prévues à l'alinéa (1) ci-dessus.

(3) Les décisions du Grand Sénat pourront faire l'objet de recours devant les Autorités d'occupation dans des conditions qui seront définies par des règlements pris par ces Autorités.

**ART. 8.** — Toute nation étrangère, l'un de ses ressortissants ou le successeur légal de celui-ci peuvent, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1951, intenter des actions en justice contre les personnes physiques ou morales qui sont présumées avoir porté atteinte aux droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique de cette nation ou de son ressortissant,

a) soit entre la date incluse du début de l'état de guerre entre l'Allemagne et cette nation et le 30 septembre inclus, sous réserve que les poursuites ne soient pas intentées à propos de l'exercice ou de l'usage de bonne foi de ces droits,

b) soit avant la date de ce début, sous réserve que l'action aurait pu être intentée conformément à la loi allemande sans qu'il eût été possible d'invoquer la prescription comme moyen d'exception ou de défense.

**ART. 9.** — Pour le calcul du temps pendant lequel la mise en valeur d'un brevet ou d'un modèle d'utilité ou l'usage d'un dessin ou d'une marque de fabrique appartenant à une nation étrangère ou à ses ressortissants sont exigés par la loi, on ne comptera pas une période égale à celle comprise entre la date incluse du début de l'état de guerre entre l'Allemagne et cette nation et le 1<sup>er</sup> avril 1951 inclus.

**ART. 10.** — Les nations étrangères et leurs ressortissants seront également en droit de bénéficier, en ce qui concerne les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique, des mêmes avantages que ceux accordés aux ressortissants allemands en vertu de la législation allemande.

**ART. 11.** — Sauf dispositions contraires, toutes les difficultés ayant trait à

l'application de la présente loi relèveront de la juridiction des tribunaux allemands compétents.

**ART. 12.** — Sous réserve des dispositions des articles 2 et 7, les règlements d'application de la présente loi seront pris par les autorités compétentes de la République fédérale d'Allemagne. Ces règlements feront partie de la législation au sens du paragraphe 5 du Statut d'occupation.

**ART. 13.** — (1) Les dispositions de la présente loi prévaudront chaque fois qu'elles se trouveront en contradiction avec les textes allemands.

(2) Les textes allemands suivants sont dépourvus d'effets sur le territoire de la République fédérale:

l'ordonnance du 26 février 1940 sur les droits de propriété industrielle des ressortissants britanniques (RGBl. I, p. 424);

l'ordonnance du 11 juillet 1940 sur les droits de propriété industrielle et les *copyrights* des ressortissants canadiens (RGBl. I, p. 997);

l'ordonnance du 17 juillet 1940 sur les droits de propriété industrielle et les *copyrights* des ressortissants de l'Union Sud-Africaine (RGBl. I, p. 1006);

l'ordonnance du 10 août 1940 sur les droits de propriété industrielle et les *copyrights* des ressortissants du Commonwealth australien (RGBl. I, page 1103);

l'ordonnance du 24 avril 1941 sur les droits de propriété industrielle et les *copyrights* des ressortissants de la Nouvelle-Zélande (RGBl. I, p. 234);

l'ordonnance du 22 décembre 1942 sur les droits de propriété industrielle et les *copyrights* des ressortissants des États-Unis d'Amérique (RGBl. I, page 737).

**ART. 14.** — Au sens de la présente loi:

a) l'expression «nation étrangère» désigne tout pays qui a été en état de guerre avec l'Allemagne à un moment quelconque entre le 1<sup>er</sup> septembre 1939 et le 8 mai 1945;

b) l'expression «ressortissants d'une nation étrangère» englobe les personnes morales constituées en application des lois de cette nation;

c) l'expression «Office des brevets» désigne le Bureau allemand des brevets établi par l'ordonnance n° 78 du Conseil économique en date du 12 août 1949 (*Gesetzblatt der Verwaltung des Vereinigten Wirtschaftsgebietes*, 1949, p. 251);

d) l'expression «Bureau de dépôt» dési-

gne les Bureaux de dépôt des brevets de la bizonne établis à Berlin et Darmstadt par l'ordonnance n° 31 du Conseil économique, en date du 5 juillet 1948, concernant l'établissement de bureaux de dépôt pour la réception des demandes de brevets, des dessins enregistrés et des marques de fabrique (*Gesetz- und Verordnungsblatt des Wirtschaftsrates des Vereinigten Wirtschaftsgebietes*, p. 65);

e) l'expression «la Convention» désigne la Convention internationale de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée en date du 20 mars 1883;

f) l'expression «état de guerre» englobe l'occupation du territoire d'une nation étrangère par l'Allemagne à un moment quelconque entre le 1<sup>er</sup> septembre 1939 et le 8 mai 1945;

g) un acte est censé avoir été accompli de bonne foi s'il a été effectué en conformité avec la législation en vigueur à la date où il est intervenu.

**ART. 15.** — La présente loi sera réputée être entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1949.

Fait à Bonn, Petersberg, le 20 octobre 1949.

JOHN J. McCLOY,  
Haut-Commissaire des Etats-Unis d'Amérique  
en Allemagne.

B. H. ROBERTSON,  
Haut-Commissaire du Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne en Allemagne.

A. FRANÇOIS-PONCET,  
Haut-Commissaire de la République Française  
en Allemagne.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Études générales

#### LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DE LA

#### PRODUCTION INTELLECTUELLE EN 1948

L'étude que nous publions ci-après groupe dix pays. Elle est encore bien fragmentaire. Et, de plus, les informations recueillies dans la plupart des pays considérés sont elles-mêmes assez sommaires. Nous souhaiterions qu'elles fussent plus détaillées. Mais force nous est de reconnaître qu'à l'époque actuelle la statistique de la production littéraire est plutôt une activité de luxe, à laquelle on ne peut pas consacrer beaucoup de temps. Nous sommes d'autant plus heureux d'a-

voir pu conserver un certain nombre de concours et remercions ici très sincèrement nos fidèles correspondants.

### Danemark<sup>(1)</sup>

D'après les informations qui nous ont été aimablement communiquées par le Directeur de la Bibliothèque royale de Copenhague, la production des livres en 1948 s'est élevée à 2188 unités (ce chiffre est précisément égal à la dernière donnée correspondante que nous possérons à ce sujet et qui concerne l'année 1945); le nombre des brochures a été de 1866 (contre 1793 en 1945); le total des publications non périodiques s'est donc élevé à 4054, contre 3981 en 1945. Le nombre des publications périodiques a été, en 1948, de 1968 (contre 2052 en 1945), dont 137 périodiques quotidiens (contre 134 en 1945).

Parmi les publications non périodiques, 601 traductions ont été dénombrées.

### États-Unis d'Amérique<sup>(2)</sup>

Mr. Sam Bass Warner, Directeur du *Copyright Office* à Washington, a bien voulu nous communiquer les données statistiques pour l'établissement de la présente notice et nous l'en remercions très sincèrement. Nous avons également emprunté au *Publishers' Weekly* (numéro du 22 janvier 1949, p. 279) des chiffres relatifs à la production des livres.

**PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES**  
(Les chiffres figurant dans le présent tableau sont empruntés au *Publishers' Weekly*, excepté ceux relatifs aux années 1942 et 1943 qui sont tirés de la revue *The Author*.)

Années	Publie. nouv.	Rééditions	TOTAL
1939	9 015	1 625	10 640
1940	9 515	1 813	11 328
1941	9 337	1 775	11 112
1942	?	?	9 525
1943	6 764	1 561	8 325
1944	5 807	1 163	6 970
1945	5 386	1 162	6 548
1946	6 170	1 565	7 735
1947	7 243	1 939	9 182
1948	7 807	2 090	9 897

De 1947 à 1948, la production totale, les publications nouvelles et les rééditions ont subi la même augmentation relative de 7,8%.

### Statistique par matières

On en trouve les éléments dans le tableau I, où figurent les publications nouvelles, les rééditions et les totaux. Dix-sept classes sont en hausse et 6 en baisse.

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de janvier 1947, p. 7.

(2) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1948, p. 147.

*Enregistrements*

Les données y relatives sont inscrites au tableau II. Tous les postes concernant l'année fiscale 1947/48 sont en hausse par rapport au niveau atteint en 1947/48, à l'exception toutefois des œuvres anglaises inscrites pour bénéficier de la protection intérimaire et des œuvres imprimées à l'étranger en langue étrangère; le premier de ces deux postes a subi une diminution de 4,1% et le second une diminution de 36%.

**Finlande<sup>(1)</sup>**

Comme les années précédentes, M. Simo Pakarinen, Bibliothécaire de l'Université de Helsinki, a eu l'extrême obligeance de nous communiquer les données statistiques que nous reproduisons ci-dessous:

## PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1939:	1399	1944:	1518
1940:	1138	1945:	2095
1941:	1215	1946:	2253
1942:	1299	1947:	2041
1943:	1428	1948:	2171

**Tableau I**

ÉTATS-UNIS

Matières	Publications nouvelles <sup>(1)</sup>	Rééditions	TOTAL	
	1948		1948	1947
1. Philosophie . . . . .	248	60	290	308 + 18
2. Religion et théologie . . . . .	621	56	630	677 + 47
3. Sociologie; sciences économiques . . . . .	388	73	387	461 + 74
4. Droit . . . . .	164	67	214	231 + 17
5. Education . . . . .	171	28	194	199 + 5
6. Philologie . . . . .	108	41	156	149 - 7
7. Sciences . . . . .	412	180	442	592 + 150
8. Technologie, art militaire . . . . .	344	122	393	466 + 73
9. Médecine, hygiène . . . . .	235	198	322	433 + 111
10. Agriculture . . . . .	108	54	97	162 + 65
11. Economie domestique . . . . .	131	52	201	183 - 18
12. Affaires . . . . .	156	67	228	223 - 5
13. Beaux-arts . . . . .	295	41	249	336 + 87
14. Musique . . . . .	86	18	94	104 + 10
15. Jeux, sports, divertissements . . . . .	162	37	168	199 + 31
16. Littérature générale, essais . . . . .	411	62	400	473 + 73
17. Poésie et drame . . . . .	504	59	511	563 + 52
18. Romans . . . . .	1102	541	1966	1643 - 323
19. Ouvrages pour la jeunesse . . . . .	844	85	933	929 - 4
20. Histoire . . . . .	432	71	413	503 + 90
21. Géographie et voyages . . . . .	167	47	196	214 + 18
22. Biographies, généalogie . . . . .	460	53	518	513 - 5
23. Divers . . . . .	258	78	180	336 + 156
Total	7807	2090	9182	9897 + 715

<sup>(1)</sup> Seuls les livres sont dénombrés dans les statistiques du *Publishers' Weekly*, à l'exclusion des brochures (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1930, p. 137, 3<sup>e</sup> col.).

ÉTATS-UNIS

## Enregistrements

Années fiscales	Nombre total	Imprimés américains (livre, brochures, feuilles volantes, articles de revues et de journaux)	Compositions musicales	Oeuvres enregistrées pour la 2 <sup>e</sup> période de protection de 28 ans	Oeuvres anglaises inscrites pour bénéficier de la protection intérimaire	Oeuvres imprimées à l'étranger en langue étrangère
1938/39	173 135	+ 3 862	54 536	40 961	- 2986	10 177
1939/40	176 997	+ 3 650	60 589	37 975	+ 11160	10 207
1940/41	180 647	+ 1 585	49 767	- 651	49 135	10 323
1941/42	182 232	- 21 443	49 116	- 9332	+ 888	11 461
1942/43	160 789	+ 8 480	39 784	- 214	- 1675	9 630
1943/44	169 269	+ 9 579	39 998	- 244	- 3739	10 203
1944/45	178 848	+ 23 296	37 754	- 5983	+ 5748	11 337
1945/46	202 144	+ 28 071	43 737	+ 5506	+ 5532	12 483
1946/47	230 215	+ 7 906	49 243	+ 2303	+ 5342	13 180
1947/48	238 121	+ 51 546	-	-	-	15 796

**Finlande (suite)**

De 1947 à 1948, la production a donc augmenté de 6,4%, alors qu'elle avait diminué de 9,5% de 1946 à 1947.

STATISTIQUE PAR MATIÈRES (LIVRES)<sup>(2)</sup>

	1947	1948
1. Généralités (encyclopédie, polygraphie) . . . . .	72	42 (-30)
2. Théologie, livres d'éducation . . . . .	166	173 (+ 7)
3. Droit . . . . .	51	54 (+ 3)
4. Sciences sociales, politique, statistique . . . . .	74	86 (+12)
5. Géographie, voyages . . . . .	28	33 (+ 5)
6. Folklore, ethnographie . . . . .	16	9 (- 7)
7. Histoire . . . . .	204	198 (- 6)
8. Biographie, généalogie . . . . .	50	54 (+ 4)

<sup>(1)</sup> La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1948, p. 148.

<sup>(2)</sup> Sont considérées comme livres, les publications comprenant au moins 49 pages.

9. Philologie . . . . .	11	13 (+ 2)	23. Sciences militaires . . . . .	10	10
10. Belles-lettres . . . . .	575	674 (+99)	24. Sports, jeux . . . . .	58	47 (-11)
11. Livres pour la jeunesse . . . . .	180	186 (+ 6)	Total	2041	2171 (+130)
12. Histoire de la littérature, théâtre, bibliographie, bibliothèques . . . . .	32	28 (- 4)	Quatorze classes sont en hausse, huit en baisse et deux sont stationnaires.		
13. Beaux-arts (y compris les œuvres musicales de caractère pédagogique) . . . . .	22	20 (- 2)	STATISTIQUE PAR LANGUES		
14. Philosophie . . . . .	29	29	Livres en finnois . . . . .	1633	1784 (+151)
15. Pédagogie . . . . .	21	30 (+ 9)	» finnois et suédois . . . . .	42	59 (+17)
16. Livres d'école . . . . .	212	217 (+ 5)	» suédois . . . . .	296	247 (-49)
17. Mathématiques . . . . .	5	3 (- 2)	» anglais . . . . .	16	27 (+11)
18. Sciences naturelles . . . . .	29	39 (+10)	» allemand . . . . .	19	16 (- 3)
19. Médecine . . . . .	33	41 (+ 8)	» français . . . . .	3	2 (- 1)
20. Agriculture, forêts, pêche, chasse, économie domestique . . . . .	57	59 (+ 2)	» latin . . . . .	4	1 (- 3)
21. Technologie, industrie, architecture . . . . .	79	100 (+21)	» norvégien . . . . .	1	- (- 1)
22. Commerce, communications . . . . .	27	26 (- 1)	» russe . . . . .	1	- (- 1)
			» turc . . . . .	1	- (- 1)
			» d'autres langues ou en plus. langues	25	35 (+10)
			Total	2041	2171 (-130)

*Traductions (classement par langues)*

## TRADUCTIONS EN FINNOIS

1947 1948

Traductions de l'anglais . . .	145	171 (+26)
» du suédois . . .	95	103 (+ 8)
» de l'allemand . . .	34	32 (- 2)
» du danois . . .	13	19 (+ 6)
» du français . . .	26	16 (-10)
» du norvégien . . .	13	10 (- 3)
» du hongrois . . .	6	5 (- 1)
» du russe . . .	2	4 (+ 2)
» du grec ancien . . .	—	3 (+ 3)
» de l'espagnol . . .	1	1
» du polonais . . .	—	1 (+ 1)
» du tchèque . . .	1	1
» de l'estonien . . .	1	— (- 1)
» du hollandais . . .	1	— (- 1)
» de l'italien . . .	2	— (- 2)
» du latin . . .	1	— (- 1)
» du portugais . . .	1	— (- 1)
» de plus. langues	8	7 (- 1)
Total	350	373 (+23)

## TRADUCTIONS EN SUÉDOIS

1947 1948

Traductions du finnois . . .	15	22 (+ 7)
» de l'anglais . . .	4	6 (+ 2)
» du danois . . .	—	4 (+ 4)
» du français . . .	5	4 (- 1)
» du norvégien . . .	2	2
» du grec ancien . . .	1	1
» du hollandais . . .	1	1
» du russe . . .	—	1 (+ 1)
» de l'allemand . . .	4	— (- 4)
Total	32	41 (+ 9)

Les traductions finnoises et suédoises additionnées, et qui sont faites d'autres langues, forment les totaux suivants:

1947 1948

Traductions de l'anglais . . .	149	177 (+28)
» de l'allemand . . .	38	32 (- 6)
» du danois . . .	13	23 (+10)
» du français . . .	31	20 (-11)
» du norvégien . . .	15	12 (- 3)
» du hongrois . . .	6	5 (- 1)
» du russe . . .	2	5 (+ 3)
» du grec ancien . . .	—	4 (+ 4)
» de l'espagnol . . .	1	1
» du hollandais . . .	2	1 (- 1)
» du polonais . . .	—	1 (+ 1)
» du tchèque . . .	1	1
» de l'italien . . .	2	— (- 2)
» du latin . . .	1	— (- 1)
» d'autres langues ou de plus. langues	11	7 (- 4)
Total	272	289 (+17)

à quoi viennent s'ajouter:

les traductions du suédois en finnois . . . . .	95	103 (+ 8)
et les traductions du finnois en suédois . . . . .	15	22 (+ 7)
Total général des traductions	382	414 (+32)

\* \* \*

Le tableau suivant permettra de comparer la production des brochures et des œuvres musicales avec celle des livres. Dans les brochures (publications ne dépassant pas 48 pages), on a compris les

tirages à part et certains rapports, mais non les bilboquets.

	1947	1948
Livres . . . . .	2041	2171 (+130)
Brochures . . . . .	3785	3464 (-321)
Oeuvres musicales	18	11 (- 7)
Total	5844	5646 (-198)

## PÉRIODIQUES

	1947	1948
I. Périodiques quotidiens et bi- ou tri hebdomadaires:		
en finnois . . . . .	95	98 (+ 3)
en finnois et en suédois	2	2
en suédois . . . . .	20	19 (- 1)
II. Périodiques hebdomadiers, bimensuels, mensuels, trimestriels, etc.:		
en finnois . . . . .	598	623 (+25)
en finnois et en suédois	69	72 (+ 3)
en suédois . . . . .	141	137 (- 4)
en d'autres langues ou en plusieurs langues	24	25 (+ 1)
III. Autres périodiques:		
en finnois . . . . .	190	203 (+13)
en finnois et en suédois	9	14 (+ 5)
en suédois . . . . .	32	29 (- 3)
en d'autres langues ou en plusieurs langues	8	14 (+ 6)
Total général	1188	1236 (+48)

M. Simo Pakarinen a publié sous le titre *Suomen Kirjallisuus vv. 1947-48* une petite brochure où sont fort bien groupés les tableaux statistiques de la production littéraire finlandaise en 1947 et 1948.

## France (1)

Les données statistiques contenues dans cette notice ont été empruntées à la *Bibliographie de la France*, journal général et officiel de la librairie française (chronique, du 11 février 1949, n° 6).

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1939 :	?	1944 :	9738
1940 :	9935	1945 :	7291
1941 :	4171 (zone occupée)	1946 :	9522
1942 :	7596	1947 :	14746 (2)
1943 :	9348	1948 :	16020

Le chiffre de 1948 est légèrement supérieur à celui de la dernière années d'avant-guerre, puisqu'en 1938, on avait enregistré 15 894 unités.

En 1948, la production se répartit comme suit:

Ouvrages autochtones . . . . .	14143
Traductions . . . . .	1088
Publications de langue non française . . . . .	789
Total	16020

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1948, p. 147.

(2) Chiffre rectifié.

La répartition des traductions par matières est indiquée au tableau suivant:

FRANCE. — TRADUCTIONS ÉDITÉES EN 1948. RÉPARTITION D'APRÈS LA LANGUE D'ORIGINE

Langues	Ouvrages généraux	Littérature religieuse	Philosophie	Sciences pures	Médecine	Technique, jeux et sports	Sciences juridiques et sociales	Histoire et géographie	Archéologie, beaux-arts	Linguistique et littérature	Total
Anglais . . . . .	9	13	23	3	28	17	78	9	505	685	
Allemand . . . . .	7	7	1	2	5	8	17	5	41	93	
Russe . . . . .	—	1	—	—	—	6	10	2	44	63	
Italien . . . . .	4	—	1	1	1	1	4	9	2	37	59
Espagnol . . . . .	2	1	1	—	—	—	3	2	21	30	
Grec . . . . .	8	5	—	1	—	—	1	1	10	26	
Suédois . . . . .	—	1	—	—	1	—	1	1	16	19	
Danois . . . . .	—	1	—	—	—	—	1	1	14	16	
Latin . . . . .	7	1	—	—	—	—	—	2	3	13	
Hongrois . . . . .	1	1	1	—	—	—	—	1	8	12	
Néerlandais . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	8	8	
Norvégien . . . . .	—	—	—	1	—	—	—	1	6	8	
Annamite . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	7	7	
Hindoustani . . . . .	6	—	—	—	—	—	—	—	1	7	
Polonais . . . . .	1	—	—	—	—	—	1	—	4	6	
Portugais . . . . .	—	1	—	—	—	—	2	—	3	6	
Tchèque . . . . .	—	—	—	—	—	—	2	—	3	5	
Arabe . . . . .	2	—	—	—	—	1	—	—	1	4	
Hébreu . . . . .	3	—	—	—	—	—	—	—	1	4	
Finnois . . . . .	—	1	—	—	—	—	—	—	3	3	
Yougoslave . . . . .	—	—	—	—	—	—	2	—	1	3	
Chinois . . . . .	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	
Sanskrit . . . . .	1	—	—	—	—	—	—	—	1	2	
Roumain . . . . .	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	
Autres langues . . . . .	2	—	—	—	—	—	1	—	3	6	
Total	53	31	28	7	35	38	134	20	742	1088	

Enfin, les ouvrages publiés en langue étrangère se répartissent comme suit:

FRANCE. — OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES, ÉDITÉS EN 1948

Langues	Ouvrages généraux	Littérature religieuse	Philosophie	Sciences pures	Médecine	Technique, jeux et sports	Sciences juridiques et sociales	Histoire et géographie	Archéologie, beaux-arts	Linguistique et littérature	Total
Allemand . . .	2	88	38	26	6	21	37	34	26	225	503
Anglais . . .	1	10	5	1	3	7	5	9	5	68	114
Espagnol . . .	—	—	6	—	1	—	4	5	—	12	28
Russe . . .	—	7	2	—	—	—	3	3	—	12	27
Latin . . .	—	5	—	—	—	—	—	4	—	2	11
Polonais . . .	—	—	—	—	—	—	1	5	—	5	11
Grec . . .	—	1	—	—	—	—	—	2	—	2	5
Autres langues .	1	37	—	—	1	5	1	2	2	41	90
Total	4	148	51	27	11	33	51	64	33	367	789

GRANDE-BRETAGNE et EIRE

RÉPARTITION PAR MÉTIERS	Livres nouveaux		Rééditions		TOTALS	
	1947	1948	1947	1948	1947	1948
1. Aéronautique . . . . .	63	57	12	12	75	69 — 6
2. Annuaires et publications périodiques . . . . .	13	3	56	38	69	41 — 28
3. Anthropologie et ethnologie . . . . .	18	14	3	3	21	17 — 4
4. Archéologie . . . . .	26	39	5	3	31	42 + 11
5. Art et architecture . . . . .	313	429	67	106	380	535 — 155
6. Astronomie et météorologie . . . . .	23	28	2	8	25	36 + 11
7. Banque et finance . . . . .	47	73	18	56	65	129 + 64
8. Bibliographie et histoire littéraire . . . . .	120	123	15	25	135	148 + 13
9. Biographie et mémoires . . . . .	368	386	71	93	439	479 + 40
10. Botanique, horticulture et agriculture . . . . .	115	159	44	69	159	228 + 69
11. Calendriers et albums . . . . .	11	1	1	—	12	1 — 11
12. Chimie et physique . . . . .	130	126	47	86	177	212 + 35
13. Ouvrages pour la jeunesse . . . . .	1002	1148	171	349	1173	1497 + 324
14. Auteurs classiques et traductions . . . . .	28	27	19	16	47	43 — 4
15. Dictionnaires et encyclopédies . . . . .	28	30	10	17	38	47 + 9
16. Livres d'adresses et guides . . . . .	72	77	41	55	113	132 + 19
17. Economie domestique . . . . .	131	102	21	45	152	147 — 5
18. Education . . . . .	452	672	195	230	647	902 + 255
19. Art de l'ingénieur, électricité, mécanique . . . . .	154	225	76	186	230	411 + 181
20. Essais et belles-lettres . . . . .	210	180	35	52	245	232 — 13
21. Ouvrages gais . . . . .	53	50	14	10	67	60 — 7
22. Romans . . . . .	1723	1830	603	1001	2326	2831 + 505
23. Géologie, minéralogie et mines . . . . .	44	56	11	27	56	83 + 27
24. Histoire . . . . .	197	210	37	60	234	270 + 36
25. Livres illustrés . . . . .	70	55	6	10	76	65 — 11
26. Droit et questions parlementaires . . . . .	173	222	64	111	237	333 + 96
27. Cartes et atlas . . . . .	46	39	2	7	48	46 — 2
28. Mathématiques . . . . .	58	81	29	30	87	111 + 24
29. Médecine et chirurgie . . . . .	281	266	120	168	401	434 + 33
30. Musique . . . . .	79	119	16	23	95	142 + 47
31. Histoire naturelle, biologie et zoologie . . . . .	119	158	30	45	149	203 + 54
32. Art nautique . . . . .	39	38	8	25	47	63 + 16
33. Marine et armée . . . . .	82	123	6	10	88	133 + 45
34. Occultisme . . . . .	24	42	7	13	31	55 + 24
35. Etudes orientales . . . . .	55	9	9	1	64	10 — 54
36. Philatélie . . . . .	8	9	5	10	13	19 + 6
37. Philosophie et science . . . . .	122	137	14	24	136	161 + 25
38. Poésie et théâtre . . . . .	352	423	68	106	420	529 + 109
39. Politique, économie politique et questions d'actualité . . . . .	509	411	48	55	557	466 — 91
40. Psychologie . . . . .	64	88	12	20	76	108 + 32
41. Religion et théologie . . . . .	533	640	97	187	630	827 + 197
42. Sociologie . . . . .	179	245	17	59	196	304 + 108
43. Sports, jeux, divertissements . . . . .	295	331	66	127	361	458 + 97
44. Manuels techniques . . . . .	347	317	104	160	451	477 + 26
45. Topographie, histoire locale et folklore . . . . .	159	189	39	53	198	242 + 44
46. Commerce et industrie . . . . .	1411	470	42	49	1453	519 — 934
47. Voyages et aventures . . . . .	116	152	12	35	128	187 + 59
48. Science vétérinaire, agriculture . . . . .	89	83	27	29	116	112 — 4
49. Radiotélégraphie . . . . .	53	70	19	20	72	90 + 18
Totaux	10 605	10 762	2441	3924	13 046	14 686 + 1640

La répartition, par matières, des ouvrages autochtones est la suivante:

RÉPARTITION PAR MÉTIERS

	1947	1948	
1. Ouvrages généraux	40	71	+ 31
2. Littérature religieuse	1131	1111	- 20
3. Philosophie	575	662	+ 87
4. Sciences pures	742	1083	+ 341
5. Médecine	884	842	- 42
6. Technique, jeux et sports	1754	1881	+ 127
7. Sciences juridiques et sociales	1470	1895	+ 425
8. Histoire et géographie	1824	1967	+ 143
9. Archéologie, beaux-arts	515	571	+ 56
10. Linguistique et littérature	4484	4060	- 424
Total	13 419	14 143	+ 724

Sept classes sont en hausse, et trois en baisse.

TRADUCTIONS

(Évolution au cours des dix dernières années)

1939: ?	1944: 81
1940: 676	1945: 190
1941: 119 (zone occupée)	1946: 421
1942: 322	1947: 955
1943: 130	1948: 1088

Grande-Bretagne et Eire<sup>(1)</sup>

Comme nous l'avons fait de 1941 à 1947, nous empruntons encore cette année à la revue *The Author* (printemps 1949, p. 54) les données numériques contenues dans la présente notice.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES :

Années	Publications nouvelles	Rééditions	Totaux
1939	10 884	4029	14 913 <sup>(2)</sup>
1940	7 523	3209	10 732 <sup>(2)</sup>
1941	5 255	2326	7 581
1942	5 832	1409	7 241
1943	5 506	1201	6 705
1944	5 892	889	6 781
1945	5 826	921	6 747
1946	9 903	1508	11 411
1947	10 605	2441	13 046
1948	10 762	3924	14 686

La production totale a donc augmenté de 13 %, de 1947 à 1948, l'accroissement des publications nouvelles étant de 1,5% et celui des rééditions de 61 %.

Traductions

Sur un total de 14 686 ouvrages, on compte, en 1948, 308 traductions (257 sur un total de 13 046 ouvrages en 1947), ce qui représente une proportion de 2 % (contre 2 % également en 1947). Le plus grand nombre des traductions se trouve dans la classe 22, celle des romans (84 unités); vient ensuite la classe 41 (religion et théologie) avec 36 unités, puis la classe 9 (biographie et mémoires) avec 27 unités, et la classe 38 (poésie et théâtre) avec 26 unités.

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de février 1949, p. 17.

(2) Pour les chiffres relatifs aux années 1939 et 1940, voir les notices précédentes.

## Hongrie<sup>(1)</sup>

M. G. Pikler, Président de l'Office central hongrois de statistique, nous a aimablement communiqué les données que nous reproduisons ci-après:

## PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1939: 3096	1944: ?
1940: 2910	1945: 1353
1941: 9842	1946: ?
1942: 13503	1947: ?
1943: 13092	1948: 5804

## RÉPARTITION PAR MATIÈRES (LIVRES) 1948

1. Ouvrages généraux et mixtes . . . . .	42
2. Science du livre, bibliothéques . . . . .	37
3. Philosophie . . . . .	31
4. Religious . . . . .	423
5. Sociologie et politique sociale . . . . .	415
6. Droit, administration, politique . . . . .	800
7. Manuels scolaires, éducation . . . . .	654
8. Art militaire . . . . .	47
9. Économie politique, agriculture . . . . .	344
10. Industrie, commerce, transports . . . . .	695
11. Linguistique et littérature . . . . .	111
12. Mathématiques et sciences naturelles	207
13. Terminologie . . . . .	93
14. Médecine et santé publique . . . . .	578
15. Arts . . . . .	160
16. Sports et divertissements . . . . .	109
17. Belles-lettres . . . . .	624
18. Ouvrages pour la jeunesse . . . . .	153
19. Histoire et biographie . . . . .	132
20. Géographie, voyage, ethnographie . . . . .	149

Total 5804  
Sur ces 5804 publications, 5324 ont paru en hongrois, 288 en une langue étrangère et 192 en plusieurs langues étrangères.

Le nombre des traductions a été de 562.

## **Italie<sup>(2)</sup>**

Le Professeur Amedeo Tosti, Directeur de l'Office de la propriété intellectuelle de la République italienne, a eu l'extrême obligeance de nous communiquer une documentation très complète à laquelle nous avons emprunté les données statistiques contenues dans la présente notice.

**PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES**  
 (Total des livres, compositions,

musicales et périodiques)
1939 : 10954
1940 : 10293
1941 : 10718
1942 : 9572
1943 : 7245
1944 : 2257
1945 : 4191
1946 : 5813
1947 : 5892
1948 : 7685

De 1947 à 1948, la production a donc augmenté de 30 %.

## RÉPARTITION PAR MATIÈRES

	1947	1948		
1. Bibliographie, encyclo- pédie, etc. . . . .	78	86	+	8
2. Actes académiques . .	15	20	+	5

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de mars 1947, p. 27.

(2) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de juin 1949, p. 62.

3. Philosophie, théologie, sciences occultes . . .	204	365	+161
4. Religion. . . . .	253	364	+111
5. Éducation, ouvrages pour la jeunesse . . .	334	524	+190
6. Manuels scolaires. . .	614	769	+155
7. Histoire . . . . .	301	359	+ 58
8. Biographie . . . . .	72	99	+ 27
9. Géographie, voyages, folklore . . . . .	69	114	+ 45
10. Philologie . . . . .	389	339	- 50
11. Poésie. . . . .	172	291	+119
12. Romans . . . . .	317	376	+ 59
13. Drames, théâtre . . .	90	123	+ 33
14. Littérature diverse . .	63	294	+231
15. Droit, jurisprudence .	285	561	+276
16. Sciences économiques, politiques et sociales .	471	545	+ 74
17. Sciences physiques, ma- thématiques et naturelles	213	325	+112
18. Médecine, pharmacie .	208	349	+141
19. Technologie. . . . .	200	297	+ 97
20. Guerre, marine, aéro- nautique . . . . .	18	26	+ 8
21. Beaux-arts, archéologie	224	299	+ 75
22. Agriculture, industrie, commerce, économie do- mestique . . . . .	109	312	+203
23. Périodiques nouveaux .	900	599	-301
24. Musique . . . . .	293	249	- 44
Totaux	5 892	7 685	+1793

## PUBLICATIONS MUSICALES

Musique	1947	1948	
sans paroles . . . . .	165	126	- 39
avec paroles en italien . .	85	84	- 1
» » en latin . .	19	22	+ 3
» » en d'autres			
ou en plusieurs langues .	24	17	- 7
	293	249	- 44

En 1948, il y a eu 3 rééditions, même nombre qu'en 1947.

\* \* \*

La statistique mentionne encore les publications suivantes:

## Périodiques

La répartition, par matières, des périodiques est indiquée au tableau suivant:

		1947	1948	
1. Bibliographie . . . . .	217	148	—	69
2. Philosophie . . . . .	8	6	—	2
3. Religion . . . . .	37	19	—	18
4. Pédagogie . . . . .	35	15	—	20
5. Éducation physique, sports . . . . .	52	41	—	11
6. Histoire . . . . .	3	3		
7. Géographie, voyages .	14	3	—	11
8. Philologie, critique lit- térale . . . . .	9	13	+	4
9. Littérature narrative .	27	24	—	3
10. Théâtre . . . . .	9	5	—	4
11. Archéologie, beaux-Arts	18	20	+	2
12. Sciences juridiques . .	13	14	+	1
13. Sciences politiques et sociales . . . . .	153	82	—	71
14. Sciences économiques, statistique . . . . .	26	26		
15. Sciences physiques, ma- thématiques et na- turelles . . . . .	6	4	—	2
16. Sciences médicales . .	29	25	—	4
17. Technologie, industrie .	90	60	—	30
18. Guerre, marine, aéro- nautique . . . . .	—	1	+	1
19. Agriculture, commerce	32	34	+	2
20. Économie domestique .	54	22	—	32
21. Divers . . . . .	163	34	—	129

## TRADECTIONS EN LANGUE ITALIENNE

	1947	1948	
de l'anglais . . . . .	265	320	+55
du français . . . . .	227	205	-22
de l'allemand . . . . .	137	106	-31

## Pays-Bas (1)

Nous empruntons les données numériques contenues dans la présente notice à la revue *Nieuwsblad voor den Boekhandel* (numéro du 17 février 1949).

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de juin 1949, p. 63.

PRODUCTION DES OUVRAGES PENDANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES :		
1939:	6554	1944: 1847
1940:	4885	1945: 2436
1941:	4943	1946: 6593
1942:	3320	1947: 7086
1943:	2836	1948: 8047

De 1947 à 1948, la production a donc augmenté de 14 %.

#### STATISTIQUE PAR MÉTIERS (non compris les revues)

	1947	1948
1. Bibliographie, encyclopédies, ouvrages génér.	120	159 (+ 39)
2. Philosophie, psychologie, morale	186	220 (+ 34)
3. Religion, histoire ecclésiastique	564	637 (+ 73)
4. Histoire	298	402 (+104)
5. Géographie, ethnographie	216	247 (+ 31)
6. Sciences sociales et économiques	540	509 (- 31)
7. Droit	243	285 (+ 42)
8. Education et instruction	89	108 (+ 19)
9. Education physique, sport et jeux	59	82 (+ 23)
10. Sciences militaires	8	9 (+ 1)
11. Sciences exactes	636	698 (+ 62)
12. Biologie, botanique, zoologie	131	163 (+ 32)
13. Anthropologie, médecine, hygiène	194	171 (- 23)
14. Travaux manuels, économie domestique	72	75 (+ 3)
15. Sciences techniques	339	397 (+ 58)
16. Agriculture, élevage, chasse et pêche	117	110 (- 7)
17. Musique	97	149 (+ 52)
18. Art dramatique et cinématographique	117	205 (+ 88)
19. Art graphique	116	72 (- 44)
20. Linguistique, littérature	1342	1504 (+162)
21. Poésie	163	117 (- 46)
22. Romans et nouvelles	950	1033 (+ 83)
23. Livres pour la jeunesse	471	674 (+203)
24. Divers	18	21 (+ 3)
Totaux	7086	8047 (+ 961)

Vingt classes sont en hausse et quatre sont en baisse.

La répartition par langue est la suivante:

Ouvrages en	1947	1948
langue néerlandaise . . .	6577	7340 (+ 763)
» anglaise . . .	232	294 (+ 62)
» française . . .	116	133 (+ 17)
» allemande . . .	84	118 (+ 34)
en d'autres langues, ou en plusieurs langues . . .	77	162 (+ 85)
Total	7086	8047 (+ 961)

#### TRADUCTIONS

(Comprises dans les ouvrages en langue néerlandaise)

	1947	1948
de l'anglais . . . . .	263	383 (+120)
de l'allemand . . . . .	81	101 (+ 20)
du français . . . . .	54	77 (+ 23)
du latin . . . . .	31	30 (- 1)
du russe . . . . .	27	30 (+ 3)
du danois . . . . .	11	25 (+ 14)
du suédois . . . . .	20	20
du norvégien . . . . .	5	18 (+ 13)
de l'italien . . . . .	4	10 (+ 6)
de l'espagnol . . . . .	5	7 (+ 2)
du grec . . . . .	4	3 (- 1)
d'autres langues . . . . .	23	14 (- 9)
Totaux	528	718 (+190)

Les traductions se répartissent principalement entre les classes suivantes:

	1947	1948
22. Romans et nouvelles . . .	294	369 (+ 75)
3. Religion, histoire ecclésiastique . . .	61	89 (+ 28)
23. Livres pour la jeunesse . . .	22	61 (+ 39)
4. Histoire . . . .	28	44 (+ 16)
2. Philosophie, psychologie, morale . . .	27	38 (+ 11)
6. Sciences sociales et économiques . . .	34	18 (- 16)

18. Art dramatique et cinématographique . . .	10	17	+	7
Autres classes . . . .	52	82	+	30
	528	718	+	190

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble, pour l'année 1948, de la structure de la production néerlandaise (ouvrages nouveaux, rééditions, ouvrages autochtones, traductions):

Pays-Bas	Ouvrages (1948)				
	TOTAL	Publications nouvelles	Rééditions	originellement en hollandais	traduits d'autres langues en hollandais
1. Bibliographie, encyclopédies, ouvrages généraux . . . . .	159	144	15	149	— 10
2. Philosophie, psychologie, morale . . . . .	220	155	65	168	38 14
3. Religion, histoire ecclésiastique . . . . .	637	449	188	524	89 24
4. Histoire . . . . .	402	264	138	338	44 20
5. Géographie, ethnographie . . . . .	247	133	114	225	8 14
6. Sciences sociales et économiques . . . . .	509	327	182	483	18 8
7. Droit . . . . .	285	178	107	273	1 11
8. Education et instruction . . . . .	108	72	36	100	7 1
9. Education physique, sport et jeux . . . . .	82	48	34	75	6 1
10. Sciences militaires . . . . .	9	6	3	8	1 —
11. Sciences exactes . . . . .	698	274	424	621	7 70
12. Biologie, botanique, zoologie . . . . .	163	78	85	144	8 11
13. Anthropologie, médecine, hygiène . . . . .	171	116	55	142	10 19
14. Travaux manuels, économie domestique . . . . .	75	30	45	73	2 —
15. Sciences techniques . . . . .	397	214	183	381	5 11
16. Agriculture, élevage, chasse, pêche . . . . .	110	86	24	80	2 28
17. Musique . . . . .	149	98	51	142	4 3
18. Art dramatique et cinématographique . . . . .	205	112	93	174	17 14
19. Art graphique . . . . .	72	65	7	62	5 5
20. Linguistique, littérature . . . . .	1504	469	1035	1107	12 385
21. Poésie . . . . .	117	90	27	100	3 14
22. Romans et nouvelles . . . . .	1033	712	321	623	369 41
23. Livres pour la jeunesse . . . . .	674	441	233	611	61 2
24. Divers . . . . .	21	14	7	19	1 1
Total	8047	4575	3472	6622	718 707
Différence en comparaison avec 1947	+ 961	+ 587	+ 374	+ 573	+ 190 + 198

#### Suède<sup>(1)</sup>

Les données numériques contenues dans cette notice nous ont été aimablement communiquées par l'Association des éditeurs suédois, qui voudra bien trouver ici l'expression de tous nos remerciements.

#### ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1939: 2954	1944: 3988
1940: 2274	1945: 4211
1941: 3268	1946: 3823
1942: 3434	1947: 3453
1943: 3475	1948: 3288

La production de 1948 est donc inférieure de 4,8 % à celle de 1947.

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de janvier 1949, p. 4.

#### STATISTIQUE PAR MÉTIERS

##### 1947 1948

1. Bibliographie . . . . .	28	36 (+ 8)
2. Généralités, encyclopédies, sociétés savantes, associations . . . . .	67	76 (+ 9)
3. Religion . . . . .	245	215 (- 30)
4. Philosophie . . . . .	43	60 (+ 17)
5. Éducation et instruction . . . . .	105	79 (- 26)
6. Linguistique, philologie . . . . .	131	134 (+ 3)
7. Histoire de la littérature . . . . .	58	23 (- 35)
8. Belles-lettres . . . . .	1126	1085 (- 41)
9. Beaux-arts (y compris musique et théâtre) . . . . .	122	163 (+ 41)
10. Archéologie . . . . .	8	10 (+ 2)
11. Histoire, heraldique . . . . .	99	117 (+ 18)
12. Biographie, généalogie . . . . .	120	155 (+ 35)
13. Anthropologie, ethnographie . . . . .	18	19 (+ 1)
14. Géographie, voyages . . . . .	181	167 (- 14)
15. Sciences sociales, droit, statistique . . . . .	231	183 (- 48)
16. Technologie . . . . .	142	112 (- 30)

17. Economie (y compris commerce et communications) . . . . .	266	267 (+ 1)
18. Gymnastique, sport, jeux . . . . .	41	54 (+ 13)
19. Sciences militaires . . . . .	23	11 (- 12)
20. Mathématiques . . . . .	37	23 (- 14)
21. Sciences naturelles . . . . .	217	146 (- 71)
22. Médecine . . . . .	145	153 (+ 8)
Totaux	3453	3288 (-165)

Douze classes sont en hausse et dix en baisse.

Parmi les 3288 unités bibliographiques susmentionnées, il y a 2219 livres et 1069 brochures; 2043 livres ont été imprimés dans le pays et 176 à l'étranger.

La répartition par langue est la suivante:

	1947	1948
Ouvrages en suédois . . . . .	3078	2459 (-619)
» » anglais . . . . .	288	223 (- 65)
» » allemand . . . . .	50	37 (- 13)
» » français . . . . .	24	12 (- 12)
» » latin . . . . .	—	3 (+ 3)
» » danois . . . . .	2	1 (- 1)
» » espagnol . . . . .	6	1 (- 5)
» » norvégien . . . . .	2	1 (- 1)
» » polonais . . . . .	1	1
» » d'autres lang. . . . .	2	1 (- 1)
Total	3453	2739 (-714)

#### Traductions

Le nombre des traductions éditées dans le pays a été, en 1948, de 549, contre 558 en 1947; la répartition par langues est la suivante:

	1947	1948
Traductions de l'anglais . . . . .	342	324 (- 18)
» du danois . . . . .	51	61 (+ 10)
» du norvégien . . . . .	45	41 (- 4)
» du français . . . . .	42	38 (- 4)
» de l'allemand . . . . .	25	35 (+ 10)
» du russe . . . . .	19	18 (- 1)
» du finnois . . . . .	8	8
» de l'italien . . . . .	4	6 (+ 2)
» du hollandais . . . . .	9	5 (- 4)
» de l'irlandais . . . . .	—	3 (+ 3)
» du polonais . . . . .	—	3 (+ 3)
» du grec . . . . .	3	2 (- 1)
» de l'espagnol . . . . .	5	1 (- 4)
» d'autres langues . . . . .	5	4 (- 1)
Total	558	549 (- 9)

#### OEUVRES MUSICALES

Oeuvres	1947	1948
pour piano . . . . .	60	45 (- 15)
avec texte . . . . .	284	226 (- 58)
pour orchestre . . . . .	217	136 (- 81)
pour violon et piano . . . . .	17	9 (- 8)
pour autres instruments . . . . .	18	27 (+ 9)
pour chœurs . . . . .	93	80 (- 13)
Total	689	523 (-166)

#### Périodiques

Le tableau suivant donne le nombre de périodiques édités en 1948, avec les chiffres homologues pour 1947:

	1947	1948
quotidiens . . . . .	11	13 (+ 2)
paraissant plus d'une fois par semaine . . . . .	245	246 (+ 1)

à fréquence comprise entre une fois par semaine et une fois par mois . . . . .	778	742 (- 36)
à fréquence comprise entre une fois par mois et une fois tous les trois mois . . . . .	708	778 (+ 70)
autres périodiques . . . . .	26	28 (+ 2)
Total	1768	1807 (+ 39)

#### Suisse<sup>(1)</sup>

Les données statistiques contenues dans la présente notice ont été empruntées au rapport pour 1947 et 1948 de la Bibliothèque nationale suisse.

#### PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES (Ouvrages publiés en Suisse)

1939 : 1802	1944 : 3831
1940 : 1705	1945 : 3949
1941 : 2510	1946 : 4001
1942 : 2875	1947 : 3810
1943 : 3358	1948 : 4691

De 1947 à 1948, la production a donc crû de 23 %, alors qu'elle avait diminué de 4,8 % de 1946 à 1947. La production de 1948 marque un record au cours des dix dernières années.

Les œuvres publiées à l'étranger par les Suisses ont fortement augmenté de 1947 à 1948 et, en ce domaine, on tend à se rapprocher des chiffres d'avant-guerre, ainsi que le montre le tableau suivant:

1939 : 343	1944 : 12
1940 : 144	1945 : 16
1941 : 95	1946 : 31
1942 : 108	1947 : 111
1943 : 93	1948 : 300

En faisant la somme des chiffres homologues des deux tableaux précédents, on obtient le troisième tableau que voici, celui de la production suisse en son ensemble:

1939 : 2145	1944 : 3843
1940 : 1849	1945 : 3965
1941 : 2605	1946 : 4032
1942 : 2983	1947 : 3921
1943 : 3451	1948 : 4991

#### STATISTIQUE PAR MATIÈRES

(Ouvrages publiés et mis en vente en Suisse)

	1947	1948
1. Encyclopédie, bibliographie générale . . . . .	40	23 — 17
2. Philosophie, morale . . . . .	172	242 + 70
3. Théologie, affaires ecclésiastiques . . . . .	333	374 + 41
4. Droit, sciences sociales, politique, statistique . . . . .	466	566 + 100
5. Art militaire . . . . .	30	33 + 3
6. Éducation, instruction . . . . .	163	194 + 31
7. Ouvrages pour la jeunesse . . . . .	138	242 + 104
8. Philologie, histoire littéraire . . . . .	59	96 + 37
9. Sciences naturelles, mathématiques . . . . .	164	249 + 85

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de janvier 1949, p. 5.

10. Médecine, hygiène . . . . .	101	128 + 27
11. Génie, sciences techniques . . . . .	113	91 — 22
12. Agriculture, économie domestique . . . . .	83	107 + 24
13. Commerce, industrie, transports . . . . .	212	288 + 76
14. Beaux-arts, architecture . . . . .	238	302 + 64
15. Belles-lettres . . . . .	879	962 + 83
16. Histoire, biographies . . . . .	317	398 + 81
17. Géographie, voyages . . . . .	145	228 + 83
18. Divers . . . . .	157	168 + 11
Total	3810	4691 + 881

A l'exception de deux classes, où la production a diminué, tous les autres postes sont en hausse.

#### Statistique par langue

La répartition selon les langues est la suivante:

	1947	1948
1. en allemand . . . . .	2638	3316 + 678
2. en français . . . . .	952	1087 + 135
3. en italien . . . . .	64	75 + 11
4. en romanche . . . . .	17	34 + 17
5. en d'autres langues . . . . .	109	83 — 26
6. en plusieurs langues . . . . .	30	96 + 66
Total	3810	4691 + 881

De 1947 à 1948, le nombre des publications en allemand a augmenté de 26% (contre 0,27 % de 1946 à 1947); celui des publications en français a augmenté de 14 % (contre une diminution de 12 % de 1946 à 1947); celui des publications en italien a augmenté de 17 % (contre une diminution de 26 % de 1946 à 1947); celui des publications en romanche a augmenté de 100 % (contre une diminution de 65 % de 1946 à 1947).

L'évolution comparée de cette répartition, au cours des dix dernières années, se présente comme suit:

Années	Ouvrages en			
	allemand	français	italien	romanche
1939	1338	367	42	14
1940	1282	343	40	9
1941	1792	565	65	17
1942	2072	642	87	14
1943	2374	833	65	14
1944	2638	991	88	17
1945	2701	1041	100	16
1946	2631	1077	86	48
1947	2638	952	64	17
1948	3316	1087	75	34

Ainsi, de 1947 à 1948, le nombre des ouvrages a augmenté pour les quatre langues et, pour l'allemand et le français, on enregistre, en 1948, un maximum décennal.

#### Traductions

Le tableau suivant présente différentes combinaisons de traductions entre diverses langues: allemand, anglais, danois, français, italien, latin, suédois et russe:

Traductions	1947	1948	
de l'anglais en allemand . . .	170	189	+ 19
de l'allemand en français . . .	80	88	+ 8
du français en allemand . . .	65	83	+ 18
de l'anglais en français . . .	69	75	+ 6
du français en italien . . .	4	19	+ 15
de l'allemand en italien . . .	15	18	+ 3
de l'italien en allemand . . .	21	15	- 6
du suédois en allemand . . .	11	14	+ 3
du russe en allemand . . .	17	11	- 6
du latin en allemand . . .	7	10	+ 3
du danois en allemand . . .	6	5	- 1
du suédois en français . . .	5	5	
du russe en français . . .	12	4	- 8
du latin en français . . .	2	1	- 1
de l'italien en français . . .	11	—	11
de l'anglais en italien . . .	1	—	1
autres traductions . . . . .	111	149	+ 38
Total	607	686	+ 79

En classant ces traductions d'après la langue de l'original, on obtient le tableau suivant:

	1947	1948
Traductions de l'anglais . . .	240	264 + 24
» de l'allemand . . .	95	106 + 11
» du français . . .	69	102 + 33
» du suédois . . .	16	19 + 3
» de l'italien . . .	32	15 - 17
» du russe . . .	29	15 - 14
» du latin . . .	9	11 + 2
» du danois . . .	6	5 - 1
» d'autres langues . . .	111	149 + 38
Total	607	686 + 79

Le classement d'après la langue utilisée par le traducteur se présente comme suit:

	1947	1948
Traductions en allemand (au total)	330	371 + 41
» en français (au total)	190	188 - 2
» en italien (au total)	21	37 + 16
» en d'autres langues . . .	66	90 + 24
Total	607	686 + 79

La production suisse complète, comprenant toutes les publications dénombrées, mises en vente ou non, atteint les chiffres suivants en 1948:

1. Publications scientifiques et littéraires mises dans le commerce:	1947	1948
Volumes . . .	6809	5333
Brochures . . .	2687	3958
	9496	9291 - 205
2. Publications administratives mises dans le commerce ou non (volumes, et brochures réunis) . . .	5264	3547 - 1717
Total	14760	12838 - 1922

A quoi il faut ajouter:

les estampes et photographies . . . . .	227	289	+ 62
les cartes . . . . .	181	321	+ 140
les manuscrits . . . . .	58	5	- 53
les œuvres musicales . . .	279	79	- 200

Total général 15505 13532 - 1973

Les manuscrits compris dans la production intellectuelle de 1947 ou de 1948 sont ceux dont on peut admettre qu'ils ont été composés respectivement au cours

de l'une ou de l'autre année. Ils ne forment qu'une partie des manuscrits catalogués comme entrés à la Bibliothèque nationale en 1947 ou en 1948 et qui sont respectivement de 166 et de 962 (voir ci-après les chiffres relatifs à l'accroissement des collections gérées par cette institution).

#### Bibliothèque nationale

En 1948, les collections de la Bibliothèque nationale se sont accrues de 29 822 unités bibliographiques (contre 19 400 en 1947). Cet accroissement se décompose ainsi:

	1947	1948
Volumes . . . . .	8 554	7 653 — 901
Brochures . . . . .	3 746	6 358 + 2612
Publications administratives . . . . .	5 784	10 198 + 4414
Estamps et photographies . . . . .	619	4 008 + 3389
Cartes . . . . .	242	358 + 116
Manuscrits . . . . .	166	962 + 796
Oeuvres musicales . . .	289	285 — 4
Total	19 400	29 822 + 10422

La majeure partie de cet accroissement est formée par des dons:

	1947	1948
Dons . . . .	17 065 (88 %)	24 557 (82 %)
Achats . . . .	2 335 (12 %)	5 265 (18 %)

Total 19 400 29 822

#### FRÉQUENTATION DE LA SALLE DE LECTURE

1939 : 42 073 visites	1944 : 46 756 visites
1940 : 33 734 »	1945 : 45 634 »
1941 : 37 707 »	1946 : 38 141 »
1942 : 39 283 »	1947 : 31 827 »
1943 : 42 167 »	1948 : 32 897 »

#### ACTIVITÉ DU SERVICE DU PRÊT

Ouvrages consultés	1945	1946	1947	1948
sur place . . .	17 880	16 409	15 274	15 272
à Berne . . .	56 207	56 046	49 512	37 886
en Suisse . . .	36 860	34 790	27 909	25 527
à l'étranger . . .	—	16	45	136
Total	110 947	107 261	92 740	78 821

#### Service de reproduction photographique

Ce service s'est encore développé. En 1948, il y a été exécuté 5225 microfilms (contre 4354 en 1947), 2662 photocopies (contre 1360 en 1947) et 593 reproductions sur plaques (contre 616 en 1947).

#### Radiodiffusion

D'après le rapport, présenté pour l'année 1948 par la Société suisse de radiodiffusion, le nombre de postes récepteurs dans le pays était, au 31 décembre 1948, de 969 606 contre 922 959 au 1<sup>er</sup> janvier de la même année. En décembre 1949, le million a été atteint, après trente-huit ans, le premier poste de réception remontant à l'année 1911.

## Nouvelles diverses

### Belgique

*Le jubilé de l'Association belge pour la protection et le développement du droit d'auteur<sup>(1)</sup>*

Le 29 octobre 1949, cette Association a célébré le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, en une séance académique tenue dans les locaux de la Fédération belge des industries. Le président, M. Daniel Coppieters de Gibson, que notre revue s'honneure de compter au nombre de ses collaborateurs, jeta le traditionnel coup d'œil rétrospectif sur l'activité déployée et les résultats obtenus. Il évoqua, avec l'éloquence et la distinction qui lui sont propres, la mémoire des pionniers belges du droit d'auteur, des Jules de Borghgrave, Jules Destée, Paul Wauwermans, si représentatifs du génie de leur pays, et dont la réputation dépassa largement les frontières nationales. Le souvenir prestigieux de Jules Destée, en particulier, demeure vivant dans l'esprit et le cœur de tous ceux que l'éminent homme d'État sut captiver par les dons multiples de son attachante personnalité.

L'Association jubilaire a joué un rôle des plus utiles lors de la préparation de la Conférence littéraire et artistique internationale qui siégea à Bruxelles en juin 1948. C'est l'un de ses membres, M. Marcel Walckiers, président du Tribunal de Louvain, qui a rédigé le rapport sur le programme provisoire soumis par le Bureau international au Gouvernement belge, afin que celui-ci lui donnât le sceau de son autorité. Un autre membre de l'Association, M. Albert Guislain, dirigea, — et l'on se souvient avec quel talent, — une grande partie des discussions de la Conférence. Si les résultats furent heureux, ce qu'on s'accorde à dire, c'est au tact et à la science de Maître Guislain qu'on le doit très largement. Mais, dans son palmarès, M. Coppieters de Gibson s'est oublié soi-même; la justice nous commande donc de rappeler qu'il fut pour la Délegation belge à la Conférence de Bruxelles un chef plein de bonne grâce et d'adresse, prompt à intervenir, d'un mot toujours juste et conciliant, dans les situations difficiles, expert aussi bien pour les questions de droit pur que de doigté diplomatique. Le Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques doit beaucoup à ce conseiller d'une

(1) Source: *Journal belge des Tribunaux*, numéro du 13 novembre 1949.

expérience si vaste et d'un jugement si avisé: il est heureux d'avoir ici l'occasion de reconnaître sa dette et d'exprimer sa gratitude à un ami de longue date.

Parmi les autres activités de l'Association belge, il sied de mentionner ses efforts couronnés de succès pour doter le Congo belge et le Ruanda-Urundi d'une législation relative au droit d'auteur, calquée sur l'excellente loi métropolitaine du 22 mars 1886 (voir le décret du 21 juin 1948, dans le *Droit d'Auteur* du 15 octobre 1948, p. 118), et pour faire adhérer ces deux possessions à la Convention de Berne revisée à Rome (*ibid.*, 15 décembre 1948, p. 141).

L'Association a aussi un certain nombre de publications à son actif. Elle a fait paraître plusieurs brochures fort instructives depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Dans l'une d'elles, M. Pierre Poirier a proposé de prolonger la durée du droit d'auteur pour les œuvres tombées dans le domaine public pendant la période de guerre. Le projet était séduisant, mais il n'a pas été retenu, malgré l'exemple donné à la fin de la première guerre mondiale (loi belge du 25 juin 1921, *Droit d'Auteur* du 15 septembre 1921, p. 98). En France et en Italie, des prolongations existent, fondées sur la deuxième guerre mondiale (*ibid.*, 15 octobre 1941, p. 121 et 15 novembre 1945, p. 122). — Un autre travail de M. Poirier, également édité par l'Association, étudie l'unification des Conventions de Berne et de Washington, en vue de réaliser si possible un accord mondial. Cette idée habite bien des cerveaux, depuis qu'elle a été lancée à la Conférence de Rome en 1928 par les Délégations brésilienne et française. Au cours de la séance commémorative du 29 octobre 1949, M. Albert Guislain, qui venait d'être élu président de l'Association internationale des travailleurs intellectuels, s'est, lui aussi, déclaré partisan d'une protection universelle du droit d'auteur, but à poursuivre, si nous comprenons bien sa pensée, indépendamment de l'évolution que pourra subir la Convention de Berne. Le problème est délicat. Dans sa version actuelle et *a fortiori* dans celle, non encore exécutoire, de Bruxelles, notre charte ne pourrait guère embrasser le monde entier. La protection du droit d'auteur est conçue en Russie tout autrement qu'aux États-Unis, pour ne citer que ces deux pays dont la collaboration est indispensable à toute entreprise qui aspire au qualificatif d'universel. Aujourd'hui, une convention internationale sur le droit d'auteur ne pourrait atteindre le maximum d'extension qu'en se résignant à

un minimum de compréhension. Dès lors, comment procéder afin de mettre sur pied un accord mondial? Les opinions sont partagées. Les uns pensent que l'idée étant dans l'air, il convient de lui faire prendre corps, quitte à ne pas se montrer trop difficile sur le contenu juridique du futur instrument; d'autres craignent qu'une convention nouvelle et très rudimentaire ne concurrence dangereusement les accords antérieurs plus favorables aux auteurs; d'autres encore se demandent si la solution ne serait pas dans un assouplissement de la Convention de Berne qui devrait, plus qu'aujourd'hui, permettre aux divers pays de garder, s'ils y tiennent, leurs particularités législatives, notamment dans le domaine des formalités, du droit de traduction, etc. Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer et de motiver nos préférences; nous voulions simplement souligner l'actualité et la complexité de la question.

Fidèle à la tradition de labeur et d'initiative de son pays, l'Association belge pour la protection et le développement du droit d'auteur a repris, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, la féconde activité qui fut la sienne jusqu'en 1939. Nous la félicitons de ce bel exemple et lui disons: *ad multos annos*.

d'une documentation aussi complète que possible, en prévision de la refonte à laquelle la loi fédérale sur le droit d'auteur, du 7 décembre 1922, sera certainement soumise dans un avenir plus ou moins rapproché. La discussion consécutive aux deux exposés des rapporteurs fit très nettement apparaître un problème: celui de la licence obligatoire. Le droit de radiodiffusion, que personne ne conteste à l'auteur, revêtira-t-il un caractère privatif, ou bien le ramènera-t-on au niveau d'une simple protection pécuniaire, l'auteur étant obligé d'accepter la radiodiffusion de son œuvre moyennant une rétribution équitable. La Convention de Berne, dans les versions de Rome et de Bruxelles, laisse, selon nous, les pays libres de soumettre ou non au régime de la licence obligatoire les auteurs unionistes radiodiffusés. Le législateur suisse devra donc examiner s'il veut introduire, en matière de radiodiffusion, ce régime dans la loi nouvelle. La loi actuelle le connaît seulement pour le droit d'enregistrement par des instruments mécaniques. Les auteurs demandent naturellement que leur droit exclusif ne soit pas entamé au-delà des limites valables aujourd'hui; les radiodiffuseurs au contraire désirent que la faculté envisagée en leur faveur (mais non imposée) par la Convention de Berne revisée soit incorporée dans la nouvelle loi suisse à titre de solution de droit interne. Commencé le 28 novembre 1949, le débat se poursuivra; il promet d'être d'autant plus intéressant que les adversaires sont décidés à s'affronter dans une lutte sérieuse, mais conforme à toutes les règles de la bonne foi et de la courtoisie, si l'on en juge par les premières passes d'armes.

Ayant exercé la présidence pendant deux ans, M. Edmond Martin-Achard jugea que le moment était venu pour lui de se retirer. Certes, il fut seul de son avis, mais les instances de ses administrés ne parvinrent pas à ébranler sa résolution. M. Martin-Achard demeure le créateur et le premier animateur de l'Association suisse pour la protection du droit d'auteur; il a rendu par là un service éminent à la cause des ouvriers de l'esprit, sur le plan national. Bien plus, sur le plan international, il a obtenu de l'assemblée générale du 28 novembre 1949 qu'elle adhérât à l'Association littéraire et artistique internationale, en qualité de *Groupe suisse*. Pour le Bureau de Berne, cette décision est d'importance: nous la souhaitons vivement. M. Martin-Achard quitte la présidence sur un suc-

### Suisse

#### *Association suisse pour la protection du droit d'auteur*

#### *Assemblée générale du 28 novembre 1949*

L'Association suisse pour la protection du droit d'auteur s'est réunie à Berne le 28 novembre 1949 en assemblée générale. Elle entendit deux rapports fort intéressants de MM. les docteurs Rodolphe de Reding et Jakob Buser sur la radiodiffusion et le droit d'auteur. M. de Reding, secrétaire de la Société suisse de radiodiffusion, défendit, avec beaucoup de distinction et de courtoisie, les thèses des exploitants, ou plus exactement du grand exploitant des œuvres littéraires et musicales qu'est aujourd'hui, dans chaque pays, l'organisation de la radio, tandis que M. Buser, s'exprimant au nom des auteurs et plus spécialement de la Société du droit de reproduction mécanique, présenta d'une manière savante et détaillée le point de vue de ses mandants. Aucune résolution n'a été votée. La société considère comme son devoir d'entendre impartiallement les deux sons de cloche: celui des «producteurs» et celui des «consommateurs», afin de saisir l'autorité compétente suisse

cès qui appelle de notre part à la fois des félicitations et des remerciements.

Le nouveau président sera M. Alois Troller, docteur en droit et avocat à Lucerne. C'est un praticien et un théoricien remarquable des droits intellectuels. Spécialisé d'abord dans la propriété industrielle, il a depuis quelque temps dirigé son attention pénétrante sur les problèmes du droit d'auteur. On lui doit un fort bel ouvrage sur le régime de la propriété immatérielle en Suisse, véritable « somme », où tout l'essentiel d'une matière complexe est présenté avec autant de talent que de science. Au printemps de 1948, M. Troller organisa la réunion tenue à Lucerne par l'Association littéraire et artistique internationale. Tous les congressistes, dont nous fûmes, se souviennent de ces journées durant lesquelles l'utile et l'agréable se mêlèrent harmonieusement, grâce à celui qui avait si bien prévu et mis en œuvre tous les éléments du succès.

## Bibliographie

### OUVRAGES NOUVEAUX

**LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES EN RADIODIFFUSION**, par Georges Straschnov, docteur en droit, membre de la délégation monégasque à la Conférence diplomatique de Bruxelles pour la révision de la Convention de Berne. Un volume de 240 p. de 16,5 × 24 cm. Bruxelles 1948, Établissements Emile Bruylants, éditeurs, 67, rue de la Régence.

M. Straschnov est un excellent connaisseur des problèmes juridiques, et tout spécialement des problèmes de droit d'auteur, que pose la radiodiffusion. Son rôle à la Conférence de Bruxelles, en juin 1948, a été très remarqué. Il a donné beaucoup de relief à la délégation de Monaco. L'ouvrage qu'il a publié assez peu de temps après la clôture de la Conférence témoigne de ses connaissances approfondies dans le domaine où il s'est affirmé comme un spécialiste singulièrement averti.

M. Straschnov ne cache pas son drapeau: il est l'avocat convaincu de la radiodiffusion, service public, et dès lors légitimée, selon lui, à revendiquer un traitement de faveur de la part des auteurs. Quel que soit le point de vue doctrinal auquel on se place, on doit reconnaître avec M. Straschnov que la radiodiffusion a été l'une des trois ou quatre inventions qui, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont réellement changé les condi-

tions de notre existence. Un progrès technique décisif avec incidence sur la vie de chacun de nous (chemin de fer, télégraphe) devient généralement, au terme d'une évolution plus ou moins longue, l'objet d'un monopole exercé par l'État. La radiodiffusion se développe dans le même sens, et selon le rythme encore accéléré de notre temps. Mais elle présente cette particularité de ne pas pouvoir offrir ses services à la communauté sans l'appui de toute une catégorie de personnes qui lui sont étrangères, et dont elle est contrainte de s'assurer, de gré ou de force, la participation.

Nous disons: de gré ou de force, car c'est bien là le problème central. La radio *doit* apporter au peuple la nourriture spirituelle qu'il attend d'elle, mais elle ne *peut* pas le faire sans la collaboration des auteurs. L'obligation vis-à-vis du consommateur pousse l'intermédiaire (en l'espèce le radiodiffuseur) à réclamer une liberté de mouvement suffisante pour échapper aux exigences unilatéralement dictées par le producteur. Les entreprises de radiodiffusion entendent d'une part se prémunir contre une défense de radiodiffuser que l'auteur, titulaire d'un droit exclusif, pourrait leur signifier souverainement et sans indication de motifs; d'autre part, si le consentement dépend d'une prestation financière, elles désirent n'être pas livrées à la seule alternative de verser la rétribution demandée ou bien de renoncer à la radioémission de l'œuvre. Et voilà évoquée la solution de la licence obligatoire que les milieux de la radio auraient voulu introduire à Bruxelles dans le droit matériel de la Convention de Berne. M. Straschnov a plaidé cette cause avec conviction et talent durant les dernières assises unionistes, et l'a reprise dans son livre. Elle se heurte à l'opposition catégorique des auteurs, comme nous avons encore pu nous en rendre compte au cours de la dernière assemblée de la Société suisse pour la protection du droit d'auteur.

Les créateurs des ouvrages de l'esprit ont conscience de fournir à la radio la substance des émissions. Ils considèrent que leur apport se caractérise par cet élément humain préexistant et supérieur à toutes les techniques. Ils n'admettent pas qu'on leur enlève le droit de suzeraineté sur leurs œuvres où s'exprime le meilleur de leur intelligence et de leur sensibilité. En poussant un peu les choses au noir, mais un peu seulement, on est fondé à dire que l'auteur amputé de son droit exclusif est en définitive privé d'une partie de sa liberté. La réaction

des « producteurs » en face de la radio est compréhensible. Cependant, on peut remarquer que l'œuvre une fois rendue publique, une certaine présomption existe en faveur de l'abandon, par l'auteur, de la faculté de soustraire à la collectivité ce qu'il a commencé par mettre à la disposition de celle-ci. La licence obligatoire fait état de cette présomption. Et la radio, service public, voudrait consacrer par un texte la situation ainsi définie. L'auteur objecte: que faites-vous de mon droit moral? La radio répond: j'accepte de m'incliner devant une raison de cet ordre. Mais ce cas réservé, je demande de pouvoir, moyennant paiement, radiodiffuser toute œuvre, dès l'instant où elle est sortie de la sphère personnelle de l'auteur (du *secrecy*, comme on dit en anglais).

Nous avouons que les arguments avancés de part et d'autre nous paraissent assez près de s'équilibrer. Il reste toutefois que la rémunération à verser aux auteurs doit être équitable, et que ce principe facile à énoncer est sans doute beaucoup plus difficile à réaliser. La Conférence de Bruxelles, placée devant ce problème, ne pouvait pas le résoudre. Il nous paraît donc qu'elle a sagement agi en laissant les pays contractants libres d'établir ou non la licence obligatoire. Il appartiendra aux législateurs nationaux de prendre toutes mesures pour qu'en cas d'autorisation forcée la rétribution des auteurs soit fixée suivant une procédure qui inspire confiance à ceux contre lesquels elle s'exercera. On ne pouvait pas attendre de la Conférence de l'Union littéraire et artistique qu'elle dépossédât, *jure conventionis*, les auteurs de leur droit exclusif de radiodiffusion. M. Straschnov était dans son rôle en proposant la chose; nous nous plairions à reconnaître qu'il a accueilli de fort bonne grâce les solutions intervenues; elles ne sauraient lui donner entière satisfaction, mais nous croyons qu'elles s'inspirent d'un souci très attentif de peser les intérêts en présence, ce qui est la tâche propre et souvent infiniment délicate des juristes.

Ayant exposé de façon vivante et impartiale les travaux accomplis à Bruxelles, M. Straschnov, dans la seconde partie de son livre, passe en revue les divers régimes nationaux en matière de droit d'auteur et de radiodiffusion. Ces chapitres documentaires et de droit comparé sont très précieux: ils sont le fruit d'une longue et érudite patience qui mérite de sincères félicitations.